



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Rapport Moral -
Rapport d'Activités -
Rapport Financier -**



Sommaire :

Introduction.....	Page 2
Rapport Moral.....	Page 3
Rapport d'Activités.....	Page 4 26
Rapport Financier.....	Page 27
Comptes des résultats.....	Page 28
Bilan Prévisionnel.....	Page 29
Attestation sur l'honneur.....	Page 30
Procès Verbal	Page 31 – 32
Statuts modifiés.....	Page 33 – 36

INTRODUCTION

Nous voici réunis pour notre cinquième Assemblée Générale Annuelle, moment privilégié de dialogue et d'échange.

Tout d'abord bienvenue à toutes et à tous, à notre Assemblée Générale, ce moment si important dans la vie de notre Association.

J'ai l'honneur de présenter son rapport moral, son rapport d'activités et M. Khalil Gabtni présentera le rapport financier qui va nous permettre de mesurer ensemble le chemin parcouru, d'évaluer nos forces et les difficultés qui sont devant nous et d'essayer de se fixer des objectifs à la fois ambitieux et réalistes. Ces rapports sont approuvés par notre Conseil d'Administration.

Lors de notre Assemblée, nous allons procéder au renouvellement de notre Bureau.

En effet, nous allons procéder à l'approbation de nos deux Conseils d'Administration du 28 avril 2017 et du 28 septembre 2017 et de l'ordre du jour suivant :

Approbation de l'ordre du jour et des deux CA – 28 avril et 28 septembre 2017

Création de l'Antenne Bizerte – 21, Rue de Sousse

Présentation du jeune volontaire

le Rapport Moral 2016–2017

le Rapport D'Activités 2016–2017

le Rapport financier de l'année 2016–2017

les projets

Remaniement au sein du bureau et modification des statuts

Questions diverses

Les membres sortants sont : Mme Najoua Salem, Mme Teboulbi Caroline,

Les nouveaux membres sont Maître Abdelkarim Kouka, « Administrateur » Dr Ragheb Khalifa, « Administrateur » M. Sofien Gdaiem, « Administrateur ».

L'Assemblée Générale est aussi un moment de remerciements.

Nous tenons donc à remercier tous nos adhérents et tous nos administrateurs ici présents.

Mesdames et Messieurs, l'appui et l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre chère Association nous sont indispensables et ce n'est que sur vous qu'elle peut compter.

Je passe la parole :

Aux Membres du Bureau pour vous souhaiter la bienvenue.

Rapport Moral

Encore une fois, je tiens à vous remercier pour votre présence.

Vous témoignez de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre Association.

Elle compte aujourd'hui 140 adhérents dont 60 à jour de leurs cotisations. Nous comptons parmi eux des membres demandeurs d'emploi, des RSI, des étudiants et des élèves et une cinquantaine de sympathisants.

L'année 2016 – 2017 a permis à notre Association de confirmer sa vitalité dans ses différents secteurs culturels, sociaux et Sport Loisir. La pratique du « Futsal » fait le bonheur de certains membres. Je vous informe que les créneaux du vendredi ont changé, désormais et suite à un commun accord avec l'US Turc nous aurons dorénavant les mercredis de 19h30 à 22h.

Par ailleurs, nous avons continué à participer à plusieurs réunions, conférences, forums, fêtes, colloques et rencontres Inter-Religieuses que je vais détailler dans le rapport d'activités.

Nous avons recruté un nouveau jeune volontaire qui va participer à toutes nos activités et je m'engage personnellement en tant que son tuteur.

Nous remercions vivement tous les Membres Bénévoles, ainsi que Madame Najoua Salem pour le travail qu'elle a effectué auprès des enfants. En effet, Madame Salem a enseigné l'Arabe et la Civilisation tunisienne pendant un an. Elle était obligée de nous quitter, car son contrat CAE n'a pas été renouvelé à cause des mesures prises par le Gouvernement et la suppression des contrats d'insertion.

Nous avons résolu certains problèmes d'ordre administratif à nos concitoyens, Nous avons soutenu et aidé deux familles franco-tunisiennes dans toutes leurs démarches funéraires jusqu'au rapatriement de leurs défunts jusqu'en Tunisie.

Maître Mounir Slama va nettement mieux, il nous souhaite de passer une excellente Assemblée. Il nous a été d'une grande importance quand à ses conseils juridiques.

Il faut noter notre partenariat avec la Fédération Des Associations Franco-Tunisiennes est très constructif.

Enfin, le site Internet et la page Facebook de notre Association, sont notre vitrine sur le web.

Grâce à notre Web-master ils sont toujours à jour. Nous avons environ 2000 visiteurs par mois.

Restons optimistes sur l'avenir de notre société civile Franco-Tunisienne et de notre Association.

Je vous remercie de votre attention.

Nous passons maintenant à notre Rapport d'Activités

Rapport d'Activités

10 Janvier - Création d'ADIM, « Amitié – Dialogue – InterReligieux - Montargois »



L'Association Des Tunisiens Du Loiret – L'Association ACOTAM – L'Association Culturelle Marocaine – L'Association Culturelle Sénégalaise – L'Église Catholique de Montargis et de Chalette – Le Temple Protestant – L'Église orthodoxe de Montargis sont les fondateurs de l'Association ADIM.

Nous sommes en train d'établir une Charte, dont voici un extrait :
<http://asso.tunis.loiret.free.fr/images/ADIM-Projet-Charte-2017.png>



Le 05 Novembre 2017 : Conférence – Avoir une double culture et faciliter la fraternité



Dans le contexte actuel, où l'identité "heureuse ou pas", la diversité culturelle et le pluralisme sont plus que jamais d'actualité.

Dans le cadre de la semaine de la fraternité, L'Association Fraternité Générale a organisé une Conférence-Débat au Musée Quai Branly, Monsieur Maher Ben Azzouz Président de l'ADTL et Secrétaire Général de la Fédération Des Associations Franco-Tunisiennes et Monsieur Malik Zeshane, Directeur de l'Organisation Minhaj-ul-Quran International étaient les deux intervenants. Chacun d'entre eux a présenté un témoignage très enrichissant sur sa double culture. Pour Monsieur Maher, la culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité.

Il a revendiqué haut et fort sa double culture Franco-Tunisienne qui est selon lui une richesse et une source d'échanges, d'innovation et de créativité.

Monsieur Maher a dit qu'il ne fallait surtout pas qu'il arrive dans une situation où il est amené à choisir entre sa culture tunisienne et la culture française. Il voulait tout simplement éviter toute source potentielle de conflit intra-personnel découlant d'une dualité culturelle, créant ainsi en lui une issue psychologique négative.

Comment éviter cet éventuel conflit culturel à l'intérieur de soi-même que certains jeunes français issus de l'immigration ressentent, a-t-il rajouté ?

Eh bien, il a trouvé la réponse convaincante dans les valeurs de la République « Liberté – Égalité – Fraternité et Laïcité », et justement c'est grâce à la laïcité qu'il a compris que sa confession musulmane qui constitue une partie indissociable de sa culture tunisienne ne pouvait pas être un obstacle, en outre, il pouvait revendiquer avec joie sa double culture, car, selon la Constitution du 4 octobre 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » (art. 2). de la charte de la laïcité.

Il a adressé un message aux parents des jeunes français issus de l'émigration, aux éducateurs et aux responsables d'associations.

Si nous voulons que nos enfants soient épanouis dans leur vie professionnelle, sociale et leur éviter d'être confrontés à ce conflit intra-personnel découlant d'une dualité culturelle, il faudrait les faire aimer les valeurs de la République, les exhorter à revendiquer leur double culture qui s'avère selon lui aujourd'hui une arme redoutable pour combattre d'autres cultures, celle de la haine, celle du racisme, celle de l'antisémitisme, celle de l'xénophobie et dans le contexte actuel celle de l'islamophobie.

Et enfin, il a conclu en disant que sa double culture n'a aucun sens sans une valeur que Jacques Chirac l'a qualifiée d'entraide et du respect ;

C'est une des trois vertus inscrites dans la devise de notre République, l'usage veut qu'elle soit citée en dernier, mais elle n'est certes pas la moins importante et les Français lui sont particulièrement attachés,

C'est la FRATERNITÉ



Rapport d'Activités « Suite »

le 10 Novembre 2016 – Cérémonie inter-religieuse commémorative à Chalette Sur Loing



Tous les ans les communautés religieuses de

l'Agglomération Montargoise co-organisent une cérémonie inter-religieuse commémorative, intitulée « Veillée pour la Paix » .

Rappel:

Dans le carré militaire du cimetière de Montargis 317 soldats Catholiques, Protestants, Musulmans et athées. Nous les avons honorés, et rendu l'hommage qu'ils méritent et à travers eux, tous ceux qui sont venus de tous les continents et sont tombés pendant la Grande Guerre.

En présence des Élus de Montargis, Chalette Sur Loing, Monsieur le Maire de Nargis et des Présidents d'associations d'Anciens Combattants, de porte-drapeaux et de citoyens Montargois.

Cette cérémonie a été animée par Père Xavier, Diacre Bernard le Page pour les Catholiques, Viviane Grenèche, pour les Protestants et Kacim Balaban, Mamoudou Bassoum et Maher Ben Azzouz Président de l'Association Des Tunisiens Du Loiret pour la Communauté Musulmane Montargoise.

Des textes ont été lus, une vasque de lumière a été allumée. Chaque représentant a été invité à allumer une bougie au feu de la vasque.

Des fleurs ont été offertes à l'assemblée.

Un texte conçu par la communauté Musulmane, a été lu par Maher, dont voici le contenu:

« Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Aujourd'hui nous rendons hommage à tous les soldats morts pour la France dont 317 Catholiques, Protestants, Musulmans et athées qui sont enterrés dans le Carré militaire du cimetière de Montargis C'est un bel exemple de soldats multiconfessionnels qui ont combattu ensemble pour la France et pour la Paix.

En ce temps-là, la France se vantait d'être « la première puissance musulmane » en enrôlant massivement dans ses colonies : on compte 180 000 Algériens, 60 000 Tunisiens, 37 000 Marocains, 134 000 Noirs Africains, 43 000 Indochinois, 34 000 Malgaches.

Sur le front, l'État français fait tout pour améliorer le moral des troupes : des mosquées en kit pour célébrer les prières mortuaires ou la prière, livraison de moutons pour l'Aïd el-Kébir.

En ce temps-là, la France était « la première puissance musulmane militaire »:

On comptait 180 000 Algériens, 37 000 Marocains, 134 000 Noirs Africains « Les Tirailleurs Sénégalais », 430 000 Indochinois, 34 000 Malgaches et 60 000 de mes compatriotes Tunisiens.

Rapport d'Activités « Suite »

Merci au Père Xavier de nous avoir ouvert sa communauté et son église.

Merci à Monsieur Christian Carion, Président du comité Montargois du Souvenir Français pour avoir organisé cette cérémonie commémorative.

Comme tous les ans nous lançons un appel à toutes les communautés.

Ensemble, formulons le vœu d'un nouvel espoir, d'une révolution morale, d'un appel à l'action pour accéder à la paix, à la fraternité, à l'humanité, au respect de tous les Français sans distinction de race, de religion et d'origine..

Pour Information

L'Armée d'Afrique est née en Algérie. La plus ancienne unité est celle des zouaves. Viendront ensuite les spahis, les régiments de tirailleurs puis les goumiers, ainsi que la Légion étrangère, créée à Sidi-Bel-Abbès (Algérie).

À Verdun, le carré musulman compte 592 tombes devant l'ossuaire de Douaumont.

À fin de la Première Guerre mondiale, le Régiment d'infanterie coloniale du Maroc s'est révélé le régiment le plus décoré de France.

Plus de 170 000 Marocains, Algériens, Tunisiens et autres Africains (Sénégalais, Malgaches...) furent engagés durant la Seconde Guerre mondiale.

L'adjudant-chef tunisien Ahmed El Abed a été le premier militaire de l'armée française à pénétrer en Allemagne en 1945.

Je finis par un verset coranique :

« O humanité ! Nous vous avons créés d'un seul couple, d'un homme et d'une femme, Nous vous avons répartis en nations et tribus afin que vous vous connaissiez les uns les autres (et ne vous vous méprisiez pas). En vérité, le plus digne devant Dieu est celui d'entre vous qui est le plus droit. »

Sourate 49, (Les Appartements Privés), Verset 13.

يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ صدق الله العظيم

le 13 Novembre 2016 – Assemblée Générale Annuelle – 2015 – 2016



Comme tous les ans, nous organisons notre Assemblée Générale. Cette année, à l'initiative de notre Bureau, nous avons voulu rendre un hommage aux victimes du terrorisme. M. le Président a demandé solennellement à toute l'Assemblée de rendre un hommage à toutes ces victimes dont les vies ont été fauchées par le terrorisme et l'obscurantisme l'année écoulée. A chaque attentat, il y a une symbolique qui s'attaque à ce que nous sommes, à notre raison de vivre ensemble. On a tous été attaqués en notre cœur. Tout le monde s'est levé et a observé une minute de silence. C'était un moment émouvant. Ensuite, M. le Président a passé la parole aux Membres du Bureau pour souhaiter la bienvenue, à Messieurs les Élus, au Dr Ghannem, à Monsieur Musa Osturk, Maire adjoint, qui a offert un cadeau et enfin à M. le Consul qui a ensuite distribué les cadeaux aux 42 élèves présents .

Rapport d'Activités « Suite »

le 26 Novembre 2016 – Préparatifs du Congrès National des Jeunes Tunisiens et Franco-Tunisiens



Maher avec Son Excellence Monsieur le Consul Général – Avec Madame la Secrétaire d'Etat de la Jeunesse

En présence de Monsieur Ali CHAALALI, Consul général de Tunisie à Paris, Monsieur Anouar YAHIA, Directeur Général de la jeunesse, Monsieur Mohamed Tahar ARBAOUI, Consul Général de Tunisie à Pantin, Monsieur Marouen FALFEL, député et représentant des tunisiens en France, Monsieur Walid METOUI, premier Secrétaire de l'Ambassade de Tunisie à Paris et Monsieur Ziadi Naoufe, Consul au consulat général de Paris et en vue de préparer le colloque du 28 décembre 2016 à Tunis, Mme Faten KALLEL, Secrétaire d'État de la Jeunesse a présidé ce samedi 26 novembre 2016 au Centre socio-culturel Dar Ettounsi à Aubervilliers; une réunion de travail où assistaient des responsables associatifs .

Notre Association a participé à ces travaux.

Chaque responsable associatif a eu l'occasion de s'exprimer.

Pendant son intervention, notre représentant, Monsieur Maher Ben Azzouz a dit que si nous voulons que nos jeunes Franco-Tunisiens soient intégrés dans les deux économies Tunisienne et Française, il faudrait les faire aimer les valeurs des deux Républiques, Tunisienne et Française, les exhorter à revendiquer leur double culture qui s'avère selon lui le pilier principal de leur épanouissement et leur équilibre social.

Le Congrès National des Jeunes Tunisiens est une initiative lancée par le Président de la République Tunisienne, il a pour objectif l'intégration des jeunes dans l'économie nationale.

Rapport d'Activités « Suite »

Le 22 octobre 2016 Journée de la Fraternité



M. Hadden, M. Maher, M. Turki et Dr Kammoun autour de Mariane, manifestant ainsi leur attachement aux valeurs de la République

Samedi 22 octobre 2016 , nos deux Associations ADTL-ORLEANS et Chalette ont participé à la Journée de la Fraternité, organisée par la Municipalité de Chalette Sur Loing.

Nous avons présenté un menu tunisien, composé d'une salade tunisienne et de deux sortes de tajins (au poulet et au thon)

Le but de cette manifestation:

Depuis l'attentat de Charlie Hebdo, dans notre pays et notre ville, nous vivons une période trouble empreinte d'interrogations et d'inquiétude. Dernièrement, Chalette a été particulièrement touchée.

Nous devons rester unis, refuser l'amalgame, rester solidaires tout comme les Chalettois l'ont été encore récemment lors des inondations.

Ils ont prouvé une fois de plus combien il était essentiel de tisser et maintenir des relations d'entraide, remplies de respect, d'union, d'écoute et de tolérance.

Nous avons besoin de plus d'égalité, de justice sociale, de libertés, de fraternité et de vivre-ensemble, valeurs sur lesquelles la ville de Chalette s'est toujours appuyée et qu'elle continuera à faire vivre.

La fraternité est une valeur forte .

Rapport d'Activités « Suite »

Le 21 Janvier 2017 Vœux à la Population



Comme tous les ans l'Association Des Tunisiens Du Loiret participe à cette cérémonie.

Plus de 500 Chalettoises et Chalettois réunis à la Maison des Associations.

Au cours de sa cérémonie de vœux, Franck Demaumont, le Maire de Châlette-sur-Loing, a récompensé quinze habitants méritants. Et de jeunes diplômés.

En juin dernier, au péril de leurs vies, Olivier Beaudoin et Christophe Dantin ont mis hors de danger pas moins de quinze victimes des inondations, rue Lafontaine.

Sillonnant de longues heures cette artère dans le quartier du Lancy, ils ont même été chercher deux agents des services techniques, surpris, eux aussi, par la rapide montée des eaux. Christophe Dantin s'était encordé afin d'aller les secourir.

Samedi, Olivier Beaudoin était à la Maison des Associations, tout comme quinze autres Châlettois récompensés par Franck Demaumont, le Maire.

Après avoir adressé à la population des vœux volontairement optimistes, dans lesquels il a milité pour une citoyenneté active et forte, l' élu a remis la médaille de la ville à des commerçants et simples citoyens châlettois valeureux dans leur action, au profit de leur ville et de ses habitants.

Le jeune Abdarahmane Sall, diplômé de journalisme, à la carrière prometteuse a retenu l'attention du public. Il s'est dit gêné par cette décoration qu'il veut remettre à ses parents, responsables de son éducation et auxquels il doit tant.

Le Maire a annoncé pour début juin, l'ouverture du centre municipal public de santé. Elle précédera celles de la piscine « prévue à l'été 2018, et la future école de Vésines pour la rentrée scolaire 2019. »

À l'issue de la cérémonie, une trentaine de jeunes diplômés (sur plus de 80) ont été mis à l'honneur.

Les récompensés. Bénévoles, aide aux sinistrés : Pascal le Carpentier, Patrice Delacour, Kévin Ruse, Nadia Sorjane, Géraldine Olivier ; « Acte de bravoure, inondation juin » : Olivier Beaudoin et Christophe Dantin ; Redynamisation de quartier : boucherie et supérette du Lancy, bar Couto et supérette Aydemir à Vésines, magasin Fleurs et créations et boulangerie Lemonnier au bourg ; jeunesse : Oulimata Thiam, Abdarahmane Sall ; seniors : Carmen Gil-Leclerc, Hamza Yildiz.

Source : La République du centre

Discours de M. Le Maire

vœux de M. Le Maire 2017

Rapport d'Activités « Suite »

Le 23 Mars 2017 Colloque sur le Tourisme Tunisien



Notre Association est un membre fondateur de la Fédération des Associations Franco-Tunisiennes, à ce titre nous avons participé au Colloque qui s'est déroulé au Sénat.

Un compte-Rendu rédigé par M. Maher Ben Azzouz est à votre disposition. Cliquez sur le lien ci-dessous

<http://www.faft.fr/pdf/CR-OFFICIEL-COLLOQUE-TOURISME-23-3-17.pdf>

Le 28 - 04 - 2017 Réunion d'administrative du Conseil d'Administration



CA de notre Association qui s'est tenu le 28 - 04 - 2017 à 19h00 à
Chalet D'Italie 3 Bd Anatole France 45200 Montargis,

- Approbation de l'ordre du jour,
- Élection des nouveaux membres du Bureau,
- Point financier,
- Projet de budget,
- Projet d'actions,
- Projet De recrutement d'un jeune volontaire en service civique,
- Contrats en cours,
- Questions diverses.

Ci-joint le Procès Verbal : <http://asso.tunis.loiret.free.fr/pdf/PV-CA-28-04-2017.pdf>

Rapport d'Activités « Suite »

Le Mercredi 3 Mai 2017 – ASSISES DU TOURISME TUNISIEN – à l'espace Landowski à Boulogne–Billancourt.



Avec M. Pierre-Christophe Baguet Maire de Boulogne Billancourt

Cette manifestation proposée en partenariat avec la Fédération tunisienne de l'hôtellerie (FTH), la Fédération tunisienne des agences de voyages (FTAV) et la Fédération tunisienne des restaurants touristiques (FTRT). Elle est soutenue par l'Office national du tourisme tunisien (ONTT).

Notre Association était représentée par M. Maher Ben Azzouz qui a participé à l'atelier « Tourisme durable ».

Nous avons abordé les 6 thèmes suivants :

Accessibilité : Renforcer l'accessibilité (accès aérien, transport terrestre et maritime, procédures de visa et structures d'accueil) de la destination Tunisie.

Communication & promotion: Adopter une stratégie de communication et de promotion innovante et intelligente.

Tourisme durable : Mettre le développement durable au cœur du secteur touristique.

Une offre de qualité conforme aux standards internationaux: Repenser le produit touristique et l'adapter aux nouvelles exigences et attentes des clients locaux et internationaux (sécurité, qualité, technologies,...).

Une offre diversifiée et innovante: Engager une nouvelle dynamique de l'offre basée sur l'inclusion régionale, la diversification et l'innovation.

Redressement & Développement: Restaurer les équilibres financiers des entreprises, améliorer le rendement du secteur, développer de nouveaux mécanismes de financement et relancer l'investissement touristique.

Rapport d'Activités « Suite »

Le 06 Mai 2017 – « Sortie annuelle pédagogique – 06 Mai 2017 »

Description de la Journée

Dans le cadre de l'apprentissage de la langue arabe et de la civilisation tunisienne, l'Association Des Tunisiens Du Loiret organise tous les ans une sortie pédagogique entre les jeunes membres et leurs parents.

En effet, en dehors des cours d'arabe et de civilisation tunisienne, ce type de sortie intervient également sur l'intellect de l'enfant, mais surtout sa curiosité, le poussant ainsi à s'intéresser davantage à ses origines et à la tolérance. C'est pour cela que les sorties pédagogiques que nous organisons sont généralement choisies et programmées en cohérence avec le programme des cours d'arabe et de civilisation tunisienne qui nous ont été spécialement préparés par le centre pédagogique de l'éducation nationale tunisienne.

Par ailleurs, vu le contexte actuel et au regard des événements dramatiques qui se sont déroulés, nous voulions apporter une réponse au terrorisme et à la radicalisation des jeunes Français issus de l'immigration tunisienne. En collaboration avec le Sacré Cœur, nous avons mis en place une visite à la Basilique .

Cette visite a été animée par une sœur des Bénédictines. C'est le sens de la tolérance et la fraternité entre les religions que nous avons voulu inculquer à nos jeunes présents et très réceptifs.

Descriptif de la sortie :

Rendez-vous , à 7h45 sur le parking de la Maison Des Associations. 62 personnes étaient présentes .

Départ 8h00 – le retour a eu lieu à 19h30.

Ambassade de Tunisie , 25 Rue Barbet de Jouy, 75007 Paris:

Nous avons été chaleureusement accueillis par son Excellence, Monsieur Rassaa Ambassadeur et Monsieur Walid Métoui , Premier Secrétaire qui nous a fait visiter l'Ambassade.

Ensuite, une réception a été organisée par son Excellence à notre honneur, autour d'une pâtisserie fine tunisienne et de boissons rafraîchissantes .

Durant cette réception, Monsieur l'Ambassadeur a adressé un mot de bienvenue et il a répondu à toutes les questions posées par nos élèves.

Esplanade de Bourguiba – port du, Quai d'Orsay, 75007 Paris

L'esplanade Habib Bourguiba est une voie située dans le quartier du Gros-Caillou du 7^{ème} arrondissement de Paris. Cette voie est créée en 2004 sur la partie arborée du quai d'Orsay en souvenir du premier Président tunisien Habib Bourguiba (1903–2000).

Un moment solennel pour rappeler un aperçu sur l'histoire du 1^{er} Président de la Tunisie (1903 – 2000).

Institut du monde arabe – 1 Rue des Fossés Saint-Bernard, 75005 Paris.

Visite du Musée (Découverte du monde arabe, par-delà les idées reçues, en présentant toute la diversité des cultures, ethnies, langues, confessions, depuis les origines jusqu'à nos jours – Participation 8,00€/adulte –

Prise en charge de tous les enfants jusqu'à 25 ans.)

Rapport d'Activités « Suite »

Bateaux mouches – Port de la Conférence, 75008 Paris

Balades sur la Seine et déjeuner . Notre Association a offert les entrées à tous les parents et les enfants.

La Basilique de Sacré Cœur de Montmartre – 35 Rue du Chevalier de la Barre, 75018 Paris

* Dans le cadre du dialogue Inter-Religieux que nous avons créé dans le Montargois "Association ADIM", et la lutte contre la radicalisation des jeunes, cette visite ne fait que confirmer l'initiative que le Conseil pontifical pour le dialogue inter-religieux a adressé aux fidèles de l'islam par la voix de son président le Cardinal Jean-Louis Tauran.

* Le Conseil rappelle les liens qui unissent chrétiens et musulmans et appelle « à travailler ensemble pour la justice, la paix et le respect des droits et de la dignité de chaque personne ».

La Mosquée de Paris – 2bis Place du Puits de l'Ermitte, 75005 Paris

* Première mosquée construite en France métropolitaine, se concrétise après la Première Guerre mondiale pour rendre hommage aux 70 000 morts de confession musulmane qui avaient combattu pour la France.

* Nous n'oublions pas que 1 600 Personnes Juives auraient été sauvées par la Mosquée de Paris entre 1942 et 1944.

« Lettre de remerciements à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur »



Votre Excellence, Monsieur l'Ambassadeur,

Permettez-moi de vous exprimer, à titre personnel et au nom de tous les membres de notre Association la reconnaissance de l'organisation de ce chaleureux accueil que vous nous avez réservé, ainsi de la réception au sein de votre Ambassade.

Les parents, les enfants et moi-même avons été enchantés et émus lors de votre discours.

Nous étions aussi émerveillés par votre humilité que vous avez eue pour répondre à toutes les questions que nos enfants avaient posées.

Je voudrais aussi renouveler les félicitations à Monsieur Walid Metoui, Premier Secrétaire de l'Ambassade qui a eu le plaisir de nous faire visiter l'Ambassade riche en histoire et en émouvants souvenirs autour du premier Président et père de tous les tunisiens Habib Bourguiba.

Enfin, nous avons apprécié la pâtisserie fine tunisienne que vous nous avez offerte ainsi que les boissons rafraîchissantes.

Fier de notre Ambassadeur et de notre Ambassade, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Rapport d'Activités « Suite »

« Sortie annuelle pédagogique – 06 Mai 2017 – Quelques photos



Réception à l'Ambassade de Tunisie



Au Sacré Cœur



A la Mosquée de Paris

Rapport d'Activités « Suite »

Quelques photos



Bateaux Mouches

***** FIN *****



Le 07 mai 2017 , nous avons co-organisé avec ADTL-Orléans une Journée consulaire.

JOURNÉE CONSULAIRE
Dimanche 7 mai 2017
de 9 h 00 à 15 h 00

Procédures consulaires:
Renouvellement des passeports, des cartes consulaires

LE CONSULAT GÉNÉRAL DE TUNISIE À PARIS القنصلية العامة التونسية في باريس

La salle A1 de l'Espace Olympe de Gouges (site des Chèques Postaux)
3, Rue Edouard BRANLY - 45100 Orléans La Source,

Rapport d'Activités « Suite »

Le 08 juin 2017 – Un repas du début de Ramadan en toute convivialité



Le Ramadan est l'un des événements majeurs de la vie de tout musulman. Le rythme et les habitudes changent, la nourriture

et les humeurs aussi ! Il convient de s'y préparer pour le vivre le mieux possible, qu'on soit pratiquant ou qu'on ne le soit pas.

Le mercredi 08 Juin 2017, s'est tenu le traditionnel repas du Début de Ramadan organisé par l'Association Des Tunisiens Du Loiret, à Chalette Sur Loing

L'Association a reçu une centaine de convives, ayant répondu favorablement à leur invitation.

Après avoir rappelé l'importance de ce mois béni, Monsieur Maher Ben Azzouz, a présenté son mot ci-après à l'assemblée

Mot de Bienvenue de Maher Ben Azzouz lors de l'IFTAR du 08 juin 2017

Que la paix soit sur vous Salamou Aleykom **بسم الله الرحمن الرحيم**

Le mois de Ramadan est un mois béni, c'est un mois de paix.

*Monsieur le Maire de Chalette Sur Loing, vice-président de l'agglomération montargoise,

*Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Chalette sur Loing,

*Monsieur Walid Métoui, Premier Secrétaire de l'Ambassade de Tunisie et Représentant de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur.

*Madame Jalila Gabouret, conseillère Régionale et ami de notre Association puisque Jalila est franco-tunisienne comme moi.

* M. Youssef Meniar Administrateur exécutif du Groupe d'Amitié France-Tunisie au Sénat,

*Mesdames, Messieurs les membres du groupe d'Amitié et Dialogue Inter religieux Montargois,

Je saisi l'occasion de vous annoncer la naissance du Groupe Amitié – Dialogue Inter Religieux Montagois, dont notre Association est Membre Fondatrice.

*Mesdames, Messieurs les administrateurs de l'Association Des Tunisiens Du Loiret.

Dr Kammoun et M. Khalil Gabtni et sa famille, Dr Ghrab Badie et sa femme , M. Kais Teboulbi et sa femme.

*Mesdames, Messieurs les administrateurs de l'Association Des Tunisiens Du Loiret – Orléans avec leur Président M. Mohamed Turki

*Le Professeur, M. Abdelmajid Halimi qui sera notre intervenant sur les bienfaits du jeûne sur le plan spirituel

* Tous les jeunes et leurs parents. Notre Association a été créée pour eux.

Rapport d'Activités « Suite »

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de vous faire part de deux messages : le premier est du Consul Général du Sénégal, car il devrait être parmi nous ce soir et un deuxième message de la part de M. Jean-Pierre Sueur.



Message de son Excellence Le Consul Général du Sénégal, Monsieur Amadou-Diallo

« Lu par Maher »

Je voudrais très franchement vous remercier pour votre invitation très fraternelle et qui honore le Sénégal. J'aurais vraiment voulu partager avec vous, l'ensemble des personnalités pressenties et mes compatriotes le moment sublime de rupture de jeûne. Mais malheureusement je suis contraint de rester sur Paris aujourd'hui. Je vous prie de m'excuser et de transmettre mes regrets à tout le monde.



- Message de Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret, Ancien ministre, Président du groupe France-Tunisie du Sénat. « Lu par Maher »

Chers Amis,

Des raisons familiales ne me permettant pas d'être présent ce soir à Châlette à la rupture du jeûne à laquelle vous m'avez fait l'honneur de me convier, je veux d'abord vous saluer chaleureusement, vous tous qui êtes rassemblés ce soir, amis élus de la Région, de Châlette et du Montargois, responsables de la Fédération des Associations Tunisiennes de France et de l'Association des tunisiens du Loiret et amis de la chère Tunisie à laquelle je suis fraternellement attaché.

Je vous souhaite une belle soirée dans le bonheur et la joie.

La Tunisie s'est engagée avec ferveur et confiance dans la voie de la démocratie.

La belle Révolution tunisienne, je l'ai soutenue et la soutiens de tout cœur.

La Tunisie et la France ont subi les mêmes attaques des terroristes et fanatiques qui récusent les valeurs de la démocratie, du progrès, qui récusent le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, auxquels nous sommes profondément attachés.

Nous devons continuer de lutter ensemble contre ce terrorisme et ce fanatisme et œuvrer pour la paix, la compréhension mutuelle et les Droits de l'Homme.

En tant que président du groupe d'amitié France-Tunisie du Sénat, j'œuvre sans relâche avec mes collègues pour renforcer notre coopération dans les domaines du tourisme et de l'économie – comme deux colloques

récents, très suivis, organisés au Sénat l'ont montré-, pour le respect des engagements pris à Deauville et lors

Rapport d'Activités « Suite »

de la conférence Tunisia 2020, à laquelle j'ai participé personnellement, pour les coopérations dans les domaines sanitaires, universitaires, culturels et dans bien d'autres domaines.

Chers amis, je reste à votre disposition, de tout cœur.

*Belle soirée ! Vive l'amitié entre la France et la Tunisie.

Le mot de Monsieur Maher ben Azzouz

Chers amis,

C'est toujours pour nous, l'Association Des Tunisiens Du Loiret, un grand honneur et un immense privilège de vous recevoir à l'occasion de l' IFTAR « repas de rupture du jeûne du mois de Ramadan ».

Un bref rappel sur le Ramadan

Les musulmans du monde entier durant ce mois béni se consacrent à la prière et au recueillement.

C'est aussi un moment particulier durant lequel ils font preuve d'esprit d'entraide et de générosité envers les plus démunis.

Les Musulmans se rassemblent avec leurs familles, leurs voisins et leurs amis pour partager, dans un esprit convivial, le repas du soir.

Le mois de Ramadan rappelle à tous les Musulmans les valeurs chères à l'islam « telles la solidarité, le bonheur, la dignité, le respect de la vie, le respect de la différence et de la diversité, l'épanouissement spirituel, les bienfaits sur notre santé et le sens de notre vie, de nos engagements et de nos actions.

Mesdames, Messieurs, votre présence parmi nous est d'une grande importance car elle symbolise à nos yeux votre sympathie et votre solidarité à l'égard de notre communauté Musulmane et plus particulièrement tunisienne qui demeure fragilisée par les tristes événements que nous avons connus récemment.

Une pensée à nos amis Britanniques qui viennent eux aussi de vivre des actes terroristes

Aussi, une pensée à nos frères coptes qui ont été eux aussi frappés par les atrocités.

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم: استوصوا بالقبط خيراً فإن لهم ذمة ورحماً

Notre bien aimé le Prophète a dit: Lorsque vous allez conquérir l'Égypte, comportez vous bien avec les Coptes.

Notre Prophète était marié à Maria , la copte (Chrétienne Égyptienne), son père, était copte et sa mère aussi. Je remercie la presse d'avoir accepté de couvrir cet événement aujourd'hui, pour transmettre à tous les lecteurs notre volonté de rester unis et pour faire face tous ensemble à cette terreur et à cette violence aveugle.

Et face à ces menaces, faisons preuve de vigilance, de calme et de dignité.

Nous, Association Des tunisiens Du Loiret, avons pris nos responsabilités.

C'est pourquoi nous œuvrons d'une même voix et sans relâche pour déconstruire toute forme d'extrémisme religieux et favoriser les valeurs d'ouverture et de tolérance de l'Islam.

Dans cet esprit, nous nous sommes assignés une tâche primordiale :

La prévention de la délinquance, de l'extrémisme violent et du radicalisme.

Nous menons des actions concrètes avec le soutien des parents de la municipalité et de M. le Délégué du

Préfet ici présent, « je précise qu'en cette année d'élections, nous sommes en pleine période de réserve

Rapport d'Activités « Suite »

renforcée. M. Aboubacry Sall est invité aujourd'hui pas en tant que délégué du préfet mais en tant que citoyen et ami de notre Association.

Je souhaite la bienvenue à Monsieur le Maire, Franck Demaumont, Monsieur Walid Métoui, Premier Secrétaire de l'Ambassade de Tunisie les élus de la Municipalité de Chalette , Toute l'équipe d'ADIM « Amitié – Dialogue – InterReligieux – Montargois », à toute l'équipe d'ADTL–Orléans, « M. Turki, M. Belgacem, M. Abdelkarim Kouka, Mme Raja et Mme Samira, au Professeur Abelmajid Halimi, Dr Kammoun , Dr Badie Grab, qui vont nous présenter la conférence sur les bienfaits du jeûne, Monsieur Kaies Teboulbi « Vice–Président », tous les membres du Bureau, Monsieur Cyril Bonin , les élus de la Municipalité de Chalette Sur Loing , Monsieur Kasim Balaban et Monsieur Mamoudou Bassoum, ainsi qu'à Monsieur Philippe Marion Principal du Collège Paul Eluard, Monsieur Aboubacry Sall, Délégué du Préfet et La Presse locale.



Monsieur Le Maire a pris la parole et a souhaité un bon Ramadan à tous les Chalettois de confession musulmane et a remercié notre Association pour l'organisation de ce Repas Iftar .

Monsieur le Maire a affirmé son attachement à la laïcité tout en déclarant que la religion a toute sa place dans sa commune.



Monsieur Walid Métoui , Premier Secrétaire de l'Ambassade de Tunisie et Représentant de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur a souhaité un bon Ramadan à toute la communauté Tunisienne du Loiret et spécialement de Chalette Sur Loing.



M. Cyril Bonnin « Conseiller Municipal », Monsieur Philippe Marion « Principal du collège Paul Eluard », Monsieur Bassoum « Maire Adjoint », Monsieur Kasim Balaban « Conseiller Municipal » et Monsieur Sall ont pris la parole aussi pour exprimer leur gratitude et leur soutien à cette manifestation et souhaiter un bon Ramadan à tous les Musulmans.

Rapport d'Activités « Suite »



L'équipe d'ADIM « Amitié–Dialogue–InterReligieux–Montargois » était là pour souhaiter un Bon Ramadan à tous les Musulmans du Loiret.

Conférence-Débat :



Après un dîner typiquement tunisien composé de « Chorba, Salade, Brik, Couscous Royal », une assiette de douceurs tunisiennes et un thé à la menthe, les convives ont assisté à la conférence sur « les Bienfaits du Jeune ».

Le Professeur Abdelmajid Halimi nous a récité quelques versets coraniques, « Ô croyants ! Le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit aux peuples qui vous ont précédés, afin que vous manifestiez votre piété » (2 : 183) ».

ensuite il nous a démontré que le croyant atteigne l'objectif du jeûne, Dieu instaure tout au long du mois de Ramadan un climat favorisant une rupture partielle avec ce bas monde. Il l'incite à lire le Coran, à accomplir de bonnes actions, à prier la nuit, à faire une retraite spirituelle de dix jours à la mosquée, etc. Dieu exige même du croyant qu'il s'acquitte d'une aumône (zakât al-fitr) à la fin du jeûne, afin qu'il n'oublie pas; qu'au-delà de sa relation « verticale », Dieu attend de lui qu'il améliore sa relation « horizontale ». Cela explique pourquoi le croyant doit aussi s'abstenir de faire du mal à autrui avec sa langue lorsqu'il jeûne.

La deuxième partie de la conférence était consacrée aux bienfaits du jeûne sur le plan médical présentée par nos deux Administrateurs et docteurs Mahdi Kammoun « Cardiologue » et Badie Ghrab « Anesthésiste » . Nos deux docteurs ont démontré les surprenantes vertus thérapeutiques du jeûne sur notre corps et que sur le plan thérapeutique, le jeûne est utilisé par des médecins en Russie.

Ils ont évoqué dans les découvertes des bienfaits du jeûne dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Un échange très enrichissant entre la salle et les intervenants s'est instauré.

Tous les convives ont apprécié la soirée passée ensemble autour d'un Iftar vraiment inoubliable.



Rapport d'Activités « Suite »

Les 14 et 15 Juillet – Fête de Chalette



Comme tous les ans, notre Association participe activement à la Fête de Chalette, cette année l'équipe d'Orléans est venue en force pour gérer le stand culinaire . Nous tenons à remercier particulièrement:

Mohamed Turki, le Président, M. Belgacem et toute sa famille qui ont participé pendant les deux journées (préparation du couscous, thé et salade...), M. Belgacem qui s'occupait plus particulièrement du barbecue et sa fille Aïcha qui participait activement à la vente.

- Hassine qui a participé pendant les deux journées (pour faire en particulier les sandwichs au merguez)
- Pascal qui a participé la première journée (aspect commercial pour attirer les clients et barbecue) et qui nous a aidé, en tant que Sous-Directeur de Promocash, à faire une carte de fidélité à notre Association pour pouvoir s'approvisionner et faire nos achats pour cette fête et pour les autres fêtes à venir inch'Allah
- Abdelkrim qui a participé la journée du 14 juillet (vente en particulier).

Nous remercions aussi Samira qui a offert à l'Association 70 pièces de maqroudhs.

Nous remercions nos visiteurs: Les jeunes Mehdi et Saad, les Administrateurs de l'ADTL habitant Chalette: Khalil Gabtni, Kais Téoulbi et Saïed Dhaouadi. Encore une fois, nous avons laissé une bonne image.

Quelques manifestations à ne pas oublier

* Théâtre en langue Arabe de fin d'année initié par Mme Najoua Salem . Tous les élèves y ont participé, ce fut un moment très agréable pour les parents.

* Aides aux démarches administratives et quelques Participations à des réunions et des Séminaires



* UOIF : le 04 Février Colloque Annuel « L'Islam en France »

* Colloque pour l'investissement au Sénat

* Réunion avec le Premier Sous Préfet de Bizerte, « Aides aux sinistrés de Sejnane »

* Cinq de nos jeunes ont suivi un séjour linguistique et apprentissage du coran à la Maison du Coran à Bizerte.

* Nos concitoyens nous sollicitent pour les aider à accomplir des démarches administratives et à prendre en charge toutes les procédures en étroite collaboration avec notre Consulat Général, le rapatriement des personnes décédées.

Rapport d'Activités

Le 28 juillet 2017 – Forum OTE à Tunis



M. Ben Azzouz, M. Gabtni, M. Turki et M. Jellibi accompagnés de Monsieur Mohamed Trabelsi, Ministre des Affaires sociales tunisienneK.

Chaque année notre Association participe au Forum des tunisiens à l'étranger et des associations Franco-Tunisiennes.

Cette année, l'Association Des Tunisiens Du Loiret était représentée par :

Maher Ben Azzouz , Mohamed Turki et Khalil Gabtni .

Les Tunisiens à l'étranger sont perpétuellement considérés comme une partie prenante de La Tunisie et ce de par le rôle de premier plan qu'ils jouent dans la préservation de l'image rayonnante de La Tunisie à l'étranger ainsi que leurs apports considérables à l'économie nationale.

Est considéré « Tunisien résidant à l'étranger » tout citoyen ayant résidé dans un pays étranger durant plus de 2 ans et la durée globale des séjours en Tunisie ne doit pas dépasser 180 jours par période de 365 jours.

Tout tunisien résident à l'étranger désireux de créer un projet économique peut bénéficier de :

La franchise totale des droits et taxes dûs à l'importation de matériel, d'outils de travail et de biens d'équipement nécessaires à la réalisation de son projet ainsi que d'un camion.

La suspension de la taxe sur la valeur ajoutée, du droit de consommation et des droits sur le chiffre d'affaires à l'acquisition sur le marché local auprès des personnes assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le matériel et les équipements peuvent également être acquis localement, avec suspension de la TVA.

Les véhicules bénéficiant de l'avantage fiscal susvisé sont immatriculés dans la série normale « RS » et sont assortis d'une réserve d'incessibilité de cinq ans. Délocalisation Et Défiscalisation Société –

Création Société offshore :

Les entreprises totalement exportatrices sont considérées non résidentes (offshore) lorsque le capital est détenu au moins à 66% par des non résidents tunisiens « résidant à l'étranger » au moyen d'une importation de devises convertibles.

Résumé les principaux avantages :

Accord de non double imposition entre les pays européens, maghrébins et La Tunisie,

Pas de T.V.A pour les règlements reçus de l'étranger et les achats en Tunisie,

5% d'impôts sur les dividendes non réinvestis, aucun impôt sur les revenus ou les dividendes ne sera versé au pays d'origine en vertu de l'accord de non double imposition,

10% d'impôts sur les bénéfices,

Une seule personne nécessaire pour constituer la société,

Le secret bancaire est juridiquement respecté,

Entre 00,00% et 16,57% taux de charge sociale Patronale pour les salariés,

Aucune charge sociale pour le gérant non salarié,

Un coût salarial nettement inférieur à l'Europe (SMIC en Tunisie = 133,35 €)

Rapport d'Activités « Suite »

Un capital minimum de 500 euros pour constituer une société (le capital n'est pas bloqué)

Garantie de transfert des dividendes – Avantages Financiers – Possibilité d'ouverture des comptes bancaires en devise ou en dinars convertible.

Services de gestion des comptes bancaires à distance – Pas des limites au niveau des transactions vers l'étranger.

Plusieurs Modalités de retrait sont disponibles (carte internationale, virement Swift)

Encouragement De L'exportation La Loi N°71 –2016 Du 30 Septembre 2016 :

La déduction une quote-part de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'exploitation des quatre premières années d'activité selon les mêmes conditions, fixée comme suit:

100% pour la première année, 75% pour la deuxième année, 50% pour la troisième année, 25% pour la quatrième année. Une déduction supplémentaire au taux de 30% au titre des amortissements des machines, du matériel et des équipements destinés à l'exploitation, à l'exception des voitures de tourisme autre que celles constituant l'objet principal de l'exploitation, acquis ou fabriqués dans le cadre d'opérations d'extension, de l'assiette de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés dû au titre de la première année à partir de la date d'acquisition, de fabrication ou du commencement de l'utilisation.

Importation D'équipements.

La Franchise des droits et taxes dans le cadre de la création de projet est accordée si les conditions suivantes sont remplies:

Être de nationalité tunisienne et avoir atteint l'âge de la majorité (fixé à 18);

Justifier d'un séjour à l'étranger d'au moins 2 ans avant la dernière date d'entrée en Tunisie précédant celle du dépôt de la demande d'exonération auprès des services des douanes;

La durée globale des séjours en Tunisie ne doit pas dépasser 180 jours par période de 365 jours. Les cas de force majeure prévus par le régime du retour définitif ne sont pas pris en considération;

L'acquisition du matériel et des équipements doit avoir lieu dans un délai maximum de 180 jours à partir de la dernière date d'entrée en Tunisie.

Transfert De L'activité Économique De L'étranger Vers La Tunisie

Les machines et équipements à usage agricole, industriel ou commercial importés par les Tunisiens résidents à l'étranger suite à la cessation et au transfert de leur activité en Tunisie, bénéficient de l'exonération des droits et taxes et de la dispense de l'autorisation d'importation, à condition que ces biens soient affectés au même usage.

L'importation des équipements doit se faire en une seule fois non renouvelable.



Monsieur Youssef Chahed – Chef du Gouvernement

Dans un communiqué rendu public ce vendredi 28 juillet 2017, la présidence du gouvernement s'est exprimée sur une nouvelle stratégie pour capter les Tunisiens résidant à l'étranger « dont les compétences peuvent aider la Tunisie dans sa progression économique ».

L'idée étant le renouement de la République avec les nouvelles générations de Tunisiens nés et vivant à l'étranger, notamment par des programmes d'apprentissage de la langue arabe au cours de cette saison estivale. Youssef Chahed s'est aussi exprimé sur l'aide majeure que pourrait constituer les Tunisiens résidant à l'étranger, en cette période difficile pour la Tunisie, à trouver la voie pour une prospérité économique.

« Nous sommes en train d'élaborer une stratégie pour attirer les compétences de la diaspora tunisienne, qui est en mesure d'aider la Tunisie à surmonter cette situation difficile. » . Ce fut un Forum très enrichissant.

Nos Projets

Notre Association poursuivra les actions engagées courant 2016 2017 , auxquelles viennent s'ajouter un projet cher à nos compatriotes tunisiens à savoir la création d'une Antenne à Bizerte en Tunisie au 21 Rue de Sousse plus exactement. L'équipe de Bizerte auront pour mission la distribution des paniers alimentaires et des fournitures scolaires aux enfants orphelins et pauvres.

Les cours d'Arabe et de la Civilisation Tunisienne continuent , avec seulement deux niveaux, niveau 1 pour les débutants et niveau 2 pour les intermédiaires.

Continuer à organiser des conférences-débats autour des thématiques médicales, concernant nos jeunes et surtout à leur inculquer les valeurs de leurs deux pays « La Tunisie et la France » et la fierté d'avoir une double Culture.

Nous aurons aussi un partenariat avec l'Association pour le don du sang à Orléans.

Nous Continuerons à recruter des contrats services civiques entre 16ans et 25 ans.

Créer des Liens et des Échanges avec d'autres Associations grâce notamment à notre Fédération Des Associations Franco-Tunisiennes.

Notre site et page Facebook de notre Association sont à votre disposition 24/24, et ceci afin de mieux se faire connaître, de rassembler encore plus d'adhérents et de propager notre message.

Les adresses :

<http://www.adtl.org/>

<https://www.facebook.com/AssociationDesTunisiens> et Twitter : adtl45 – @adtl45

Merci de votre attention.

Je passe la parole au M. Khalil Gabtni pour nous présenter le Rapport Financier



Recettes

L'exercice 2016 – 2017 s'est soldé par un résultat légèrement positif de 1603,47 € (le résultat 2015 – 2016 avait été aussi positif pour un montant 3549,60 €).

Les produits, en augmentation, se sont élevés en 2016 – 2017 à 18060,04 € (11667,26 € en 2015 – 2016). Ils proviennent pour l'essentiel des aides de l'état concernant le contrat d'insertion pour un montant de (6843,24 €) représente 40 % du total des produits.

Par rapport à l'exercice 2015 – 2016, où il n'y avait pas eu de versement d'aide de l'état, nous avons reçu en 2016 2017 des cotisations et des dons qui s'élèvent à 2940,00 € et représentent 16,3 % du total des produits.

Les Dépenses

Se sont élevées à 16 456,57 €, en forte augmentation (49%) par rapport à l'année précédente (8117,66 €). Elles se composent des dépenses des frais de personnel pour un montant de 7053,32 € (0,00 € en 2015 2016) soit une augmentation de 100 %.

Parmi les dépenses générales, les charges salariales liées au contrat CAE, 2013,92 € (00,00 € en 2015 – 2016) .

Malgré l'absence des recettes de la Fête de Chalette que l'ADTL Orléans a exceptionnellement tiré profit, vu ses difficultés financières, l'exercice 2016 – 2017 a été caractérisé par une gestion équilibrée grâce d'une part à l'aide financière que l'état nous a apportée et aux dons et cotisations .

Notre Association a vécu de très riches activités qui ont permis de générer des recettes complémentaires, comme celles émanant des repas pour les comités de quartier, s'élevant à une somme de 400 €.

Il est rappelé que la principale ressource de notre Association reste les cotisations 1740 € .

A ces sommes, viennent s'ajouter les dons d'un montant de 1200 € .

Suite aux baisses des dotations, notre Municipalité s'est trouvée dans l'obligation de baisser considérablement les subventions allouées au secteur associatif, en outre notre subvention est restée la même que l'année dernière à 200 €.

Nous arrivons en conséquence à un total de recettes, pour cette année, de 12556,57 € sans les prestations en nature et les contributions volontaires. Le total des recettes et des dépenses laisse apparaître un solde débiteur de notre trésorerie d'un montant de 1946,13 €, à cette somme vient s'ajouter l'excédent de l'année dernière d'un montant de 3549,60 € qui nous donne un solde créditeur d'un montant de 1603,47 €.

Il vous est proposé de reporter ce résultat positif sur la trésorerie de l'Association .

Comme chaque année, notre situation de trésorerie reste satisfaisante puisqu'elle nous permet de faire face aux dépenses annuelles nécessitées par l'activité de notre Association.

Nous vous rappelons que tous les documents comptables sont à votre disposition au siège de notre Association.

Association Des Tunisiens Du Loiret Loi 1901 – N° W451001851 – Siret: 539 938 811 00012

32 rue, Claude Debussy 45120 Châlette Sur Loing – Site Internet: www.adtl.org

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE du 1^{er} oct 2017 au 30 septembre 2017

CHARGES	€
60. Achats (sauf 603)	
601. Matières premières	1 006,44 €
602. Autres approvisionnements	51,34 €
604. Études et prestations Bat Mouche	467,60 €
605. Matériels, équipements et travaux	79,96 €
607. Achats de marchandises	0,00 €
Total achats	1 605,34 €
603. Variation des stocks	0,00 €

61. Services extérieurs	
611. Sous-traitance générale	0,00 €
612. Redevances de crédit-bail	0,00 €
613. Locations	230,00 €
614. Charges locatives	0,00 €
615. Entretien et réparations	0,00 €
616. Primes d'assurances	102,53 €
617. Études et recherches	0,00 €
618. Divers indemnités repas	570,00 €
Total services extérieurs	902,53 €

62. Autres services extérieurs	
621. Personnel extérieur	0,00 €
622. Rémunérations d'intermédiaires	0,00 €
623. Publicité et relations publiques	163,92 €
624. Transports	122,00 €
625. Déplacements et réceptions Rest	631,04 €
626. Frais postaux et de télécoms	0,00 €
627. Services bancaires et assimilés	0,00 €
628. Divers mrp	14,50 €
Total autres services extérieurs	931,46 €

64. Charges de personnel	
641. Rémunérations du personnel	7 053,32 €
645. Charges de sécurité sociale	0,00 €
647. Autres charges sociales urssaf	1 376,00 €
648. Autres charges de personnel hum	637,92 €
Total charges de personnel	9 067,24 €

86. Emplois des contributions volontaires	
860. Secours en nature	0,00 €
861. Mise à disposition gratuite de biens	800,00 €
862. Prestations	0,00 €
864. Personnel bénévole	3 100,00 €
Total emplois des contributions	3 900,00 €

Autres charges	
63. Impôts et taxes	0,00 €
65. Autres charges de gestion courante	50,00 €
66. Charges financières	0,00 €
67. Charges exceptionnelles	0,00 €
68. Dotations aux amortissements	0,00 €
69. Impôts sur les sociétés	0,00 €
Total autres charges	50,00 €
129. résultat de l'exercice (déficit) 2016	0,00 €
TOTAL CHARGES	16 456,57 €

PRODUITS	€
70. Ventes de produits et services	
701. Ventes de produits finis	547,00 €
702. Ventes de produits intermédiaires	0,00 €
704. Travaux	0,00 €
705. Études	0,00 €
706. Prestations de services	100,00 €
707. Ventes de marchandises	0,00 €
708. Produits des activités annexes	0,00 €
Total ventes	647,00 €

75. Produits de gestion	
751. Redevances pour concessions	0,00 €
754. Collectes, Dons manuels	1 200,00 €
756. Cotisations	1 740,00 €
758. Produits divers de gestion	0,00 €
Total produits de gestion	2 940,00 €

87. Contributions volontaires	
870. Bénévolat	3 100,00 €
871. Prestations en nature	800,00 €
872. Dons en nature	0,00 €
Total contributions volontaires	3 900,00 €

Autres produits	
71. Production stockée	0,00 €
72. Production immobilisée	0,00 €
74. Subventions d'exploitation	200,00 €
76. Produits financiers	0,00 €
77. Produits exceptionnels CAE	6 823,44 €
78. Reprises sur amortissements	0,00 €
79. Transferts de charges	0,00 €
Total autres produits	7 023,44 €
120. résultat de l'exercice (excédent) 2016	3 549,60 €
TOTAL PRODUITS	18 060,04 €

SOLDE BANQUE au 30 septembre 2017 1 603,47 €

Approuvé par le Conseil d'Administration

Signatures

Président

Trésorier



Budget prévisionnel

Exercice 2016-2017

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat	800 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1000,00 €
Prestations de services	300 €		
Achats matières et fournitures	1 100,00 €	74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures	900,00 €	État:	
61 - Services extérieurs		-	
Locations	300 €	-	
Entretien et réparation	200,00 €	-	
Assurance	120,00 €	Région du Centre:	
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Département du Loiret:	200,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication	1080,00 €	Commune de Chalette Sur Loing:	800,00 €
Déplacements, missions	1590,00 €	-	
Services bancaires, autres	60,00 €	-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux:	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,	4000,00 €	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	7000 €
Autres charges de personnel		Cotisations	2000 €
65- Autres charges de gestion courante	100,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	396,00 €		
Frais financiers			
Autres	2000,13 €		
Total des charges	12946,13 €	Total des produits	11 000 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	3100,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	800,00 €	Prestations en nature et mise à disposition local	800,00 €
Personnel bénévole	3100,00 €	Dons en nature	
Déficit de l'année précédente	0,00 €	Excédent de l'année précédente	1 946,13 €
TOTAL	16 846,13 €	TOTAL	16 846,13 €

L'association sollicite une subvention de 800 €

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, Maher Ben Azzouz représentant légal de l'Association Des tunisiens Du Loiret,

- * Certifie que l'Association Des Tunisiens Du Loiret est régulièrement déclarée
- * Certifie que l'Association Des Tunisiens Du Loiret est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- * Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- * Demande une subvention de : 800 € à la ville de Châlette Sur Loing ,
- * Demande une subvention de : 200 € au Conseil Départemental ,

Si ces subventions sont accordées, elles devraient être versées :

Au compte bancaire de l'Association Des Tunisiens du Loiret :

Nom du titulaire du compte : Association Des Tunisiens du Loiret

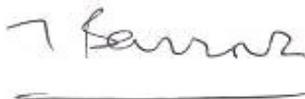
Banque : BNP PARIBAS

Domiciliation : 1 rue Henri Barbusse 45700 Villemandeur

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP
30004	02588	00010028334	67

Fait, le 15 Novembre 2017 à Châlette Sur Loing

Signature
Maher Ben Azzouz





Procès verbal de l'Assemblée Générale du 19 Novembre 2017

Le 19 novembre 2017, l'Assemblée générale de l'Association Des Tunisiens Du Loiret s'est tenue dans la Maison Des Associations, 32 rue Debussy, 45120 Châlette Sur Loing, sous la présidence de M. Maher Ben Azzouz, Président de l'Association. Les membres ont été convoqués par courriel.

Membres Administrateurs Présents:

M. Maher Ben Azzouz, Dr Mahdi Kammoun, M. Habib Khaldi, Madame Cherry Ann Ben Azzouz, M. Khalil Gabtni, M. Sofien Gdaiem, Maître Abdelkarim Kouka, Dr Ragueb Khalifa.

Excusés ayant remis un pouvoir :

Maître Mounir Slama, Dr Badie Ghrab

Membres Administrateurs Absents:

M. Saied Dhaouadi. M. Kais Teboulbi.

Nouveau membre Administrateur :

M. Sami Khouzeimi .

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance à 14 h 30 et après un mot de bienvenue, rappelle l'ordre du jour:

- Approbation de l'ordre du jour et des deux CA – 28 avril et 28 septembre 2017
- Présentation du jeune volontaire
- le Rapport Moral 2016-2017
- le Rapport D'Activités 2016-2017
- le Rapport financier de l'année 2016-2017
- les projets
- Remaniement au sein du bureau et modification des statuts
- Création de l'Antenne ADTL-BIZERTE – 21, Rue de Sousse à Bizerte
- Questions diverses ;

Désignation du Président de séance et du secrétaire

M. Maher Ben Azzouz est désigné comme Président de séance et Mme Cherry Ben Azzouz comme Secrétaire .

LECTURES ET DÉLIBÉRATIONS

Approbation de l'ordre du jour et des deux CA du 28 Avril et du 28 Septembre.

Rapport moral 2016-2017 : Après avoir ouvert l'assemblée générale par un mot d'accueil et de remerciement, le Président Maher Ben Azzouz donne lecture de son rapport moral 2016-2017.

Rapport d'activités 2016-2017 : Le Président donne lecture du Rapport d'activités pour l'année 2016-2017.

Rapport financier 2016-2017 : M. Khalil Gabtni donne lecture du rapport financier et le compte de résultat .

Budget prévisionnel 2017-2018 : M. Khalil Gabtni présente le budget prévisionnel 2017-2018.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'ordre du jour, les deux CA du 28 Avril et du 28 Septembre 2017 , les trois rapports « Moral, d'Activités et Financier » et le budget prévisionnel 2016-2017.

Cotisation 2016-2017 :

Le Président rappelle que la cotisation est actuellement de 10, 20 ou 30 euros.

Pour les familles dont les enfants suivent des cours en arabe et de civilisation Tunisienne, le Président propose, en accord avec le Conseil d'Administration, une cotisation de 30 € plus 20 € par enfant pour l'année 2017-2018.

A l'unanimité des suffrages exprimés, L'Assemblée Générale approuve cette proposition.

Renouvellement du Conseil d'Administration et modification des statuts:

Le Président a reçu une nouvelle candidature au poste d'Administrateur .

A noter que Mme. Caroline Teboulbi ne souhaite plus faire parti du Bureau, Mme Najoua Salem a quitté l'Association suite au non renouvellement de son contrat CAE. Aucune candidature pour le poste de président n'a été enregistrée.

La nouvelle liste des administrateurs, proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale, est la suivante :

| **M. Maher Ben Azzouz « Président »** | - | **Dr Mahdi Kammoun « Président d'honneur - Administrateur »** | -
| **Maître Mounir Slama « Président d'honneur - Administrateur »** | - | **M. Khalil Gabtni «Trésorier Principal»** | -
| **Mme Cherry Ben Azzouz - « Secrétaire »** | - | **M. Kais Teboulbi « Vice-Président »** | - | **Dr Habib Khaldi - « Administrateur »**
| - | **Dr Badie Ghrab « Administrateur »** | - | **Maître Abdelkarim Kouka, «Administrateur »** | -
| **M. Sofien Gdaiem, «Administrateur »** | | **Dr Samy Khouzeimi , «Administrateur »** | | **M. Saied Dhaoudi, « Membre Actif »** | .

Modification des statuts : Article 2 : **2.1-** L'association a pour objectif de promouvoir la connaissance culturelle et culturelle de la Tunisie, les études sur la Tunisie et l'émigration tunisienne, ainsi que de stimuler la production artistique, littéraire, de la communauté originaire de Tunisie dans le Loiret afin de faciliter l'intégration de celle-ci à la société où elle vit. **2.2-** De promouvoir la solidarité sous toutes ses formes notamment en développant des activités de prévention, de formation et d'animation à caractère culturel, culturel, sportif et social en direction des jeunes et de la famille.**2.3-** L'association peut créer toute antenne en France ou en Tunisie, nécessaire à l'accomplissement de son objet social. Les exemples donnés ne doivent être considérés comme limitatifs.

L'association ne poursuit aucun but lucratif et politique.

L'Assemblée Générale approuve la modification des statuts et la nouvelle liste qui constitue désormais le Conseil d'Administration .

Création de l'Antenne ADTL-BIZERTE

Une Antenne « ADTL-BIZERTE » est créée dont le siège social est au 21, Rue de Sousse à Bizerte.

M. Maher Ben Azzouz est Propriétaire du local où se trouvera ledit siège. Une convention de mise à disposition à titre gratuit est établie entre les deux parties.

M. Maher Ben Azzouz CIT : 00428533 et M. Khalil Gabtni CIT : 05651475, sont désignés pour diriger l'Antenne de Bizerte .

Ils recruteront des bénévoles sur place avec une convention d'engagements réciproques:

L'Assemblée Générale approuve la Création de l'antenne « ADTL-BIZERTE », la désignation des deux dirigeants et la convention de mise à disposition à titre gratuit du local situé au 21 Rue de Sousse 7000 Bizerte.

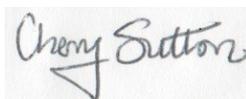
Questions diverses :

Le Président donne la parole aux membres présents, ils sont très satisfaits des activités ; Leurs questions tournaient essentiellement autour de l'Antenne de Bizerte. Plusieurs suggestions ont été enregistrées. Réponses des dirigeants. L'ordre du jour étant épuisé à 17 heures 00, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance et invite les participants au thé à la menthe et la pâtisserie tunisienne servis par Mme Cherry-Ann Ben Azzouz et les bénévoles .

Le Président de séance



La secrétaire de séance



Les Statuts modifiés

I. - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1er :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association dénommée «Association Des Tunisiens Du Loiret», régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Article 2 :

2.1- L'association a pour objectif de promouvoir la connaissance culturelle et culturelle de la Tunisie, les études sur la Tunisie et l'émigration tunisienne, ainsi que de stimuler la production artistique, littéraire, de la communauté originaire de Tunisie dans le Loiret afin de faciliter l'intégration de celle-ci à la société où elle vit.

2.2- De promouvoir la solidarité sous toutes ses formes notamment en développant des activités de prévention, de formation et d'animation à caractère culturel, culturel, sportif et social en direction des jeunes et de la famille.

2.3- L'association peut créer toute antenne en France ou en Tunisie, nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Les exemples donnés ne doivent être considérés comme limitatifs.

L'association ne poursuit aucun but lucratif et politique.

Article 3 :

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 :

Le siège social est fixé à 21 rue Jules Massenet Châlette sur Loing (Loiret).

Article 5 :

L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs, de membres d'honneur, de membres correspondants et de membres utilisateurs.

Article 6 :

Le droit d'entrée et la cotisation dus par chaque catégorie de membres sont fixés par l'Assemblée générale conformément à l'article 17.

Article 7 :

Pour être membre, il faut la décision favorable du Conseil d'administration, et le parrainage de la candidature par deux membres à l'exception des membres correspondants et utilisateurs. Que la décision soit positive ou négative, l'Association n'a pas à faire connaître les motifs de son choix.

Le titre de membre d'honneur peut-être décerné par le Conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'Assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts qui lui sont communiqués lors de son entrée dans l'Association.

Article 8 :

La qualité de membre se perd par :

- démission adressée par écrit au Président,
- décès

- radiation prononcée par le Conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation après rappel fait par ceci ou pour motif grave, sauf recours à l'Assemblée générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir des explications.

Article 9 :

Aucun membre de l'Association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'Association répond de ses engagements.

II. - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 10 :

Les membres fondateurs de l'Association et leurs fonctions respectives sont :

- M. Maher Ben Azzouz, administrateur, membre du bureau, président
- Dr. Abderraouf Khamassi, administrateur, membre du bureau, vice président
- M. Chafik-Jalel Ben Othmen, administrateur, membre du bureau, vice président
- Dr. Karim Messaoudi, administrateur, membre du bureau, vice président
- Dr. Mohamed Hédi Rmiza, administrateur, membre du bureau, vice président
- Mme. Cherry-Ann Ben Azzouz, administrateur, membre du bureau, secrétaire
- Dr. Foudhaili Houssein, administrateur, membre du bureau, trésorier
- M. Teboulbi Faouzi, administrateur, membre du bureau, membre actif

L'Association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'Assemblée générale, est compris entre trois membres au moins et onze membres au plus. Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret, pour quatre ans, par l'Assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée. Le Conseil ainsi élu peut désigner par cooptation, au plus deux membres, parmi les membres éligibles, qui siégeront en son sein. En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de la plus proche Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 11 :

Le Conseil d'administration se réunit une fois au moins par an sur convocation du Président ou à la demande de trois quart de ses membres, ce autant de fois qu'il est nécessaire.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président. Ils sont établis sans blancs ni ratures sur des feuillets datés et conservés au siège de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial.

Article 12 :

Le conseil désigne parmi ses membres, un Bureau composé d'un Président, s'il y a lieu d'un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire et s'il y a lieu d'un Secrétaire-adjoint, d'un Trésorier et si besoin d'un Trésorier adjoint.

Le bureau se réunit autant de fois qu'il est nécessaire sur convocation du Président ou à la demande de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial.

Article 13 :

La gestion quotidienne de l'association est confiée -si les moyens financiers le permettent- à un Directeur. Celui-ci est recruté sur proposition du Conseil d'administration par le Président. Il doit bien connaître la vie associative, avoir un profil conforme aux actions de l'Association.

Le Directeur, si il a la qualité de membre de l'Association siège, sans voix délibérative au Conseil d'Administration et au Bureau, sauf en cas de délibération le concernant, il doit quitter la réunion.

Le Directeur effectue sa mission sous l'autorité du Président.

Article 14 :

L'assemblée générale se réunit au moins une fois tous les deux ans sur convocation du Président. Le Président est également tenu de la convoquer à la demande écrite de trois quarts des membres de l'Association.

L'assemblée générale est constituée des membres actifs, des membres bienfaiteurs et des membres d'honneur, qui seuls ont le droit de vote. Les autres membres ne peuvent pas intervenir lors des assemblées générales.

L'ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial. Le vote par correspondance peut-être mis en place à l'initiative du Conseil à la condition que l'ordre du jour des délibérations soit préalablement établi et connu des membres appelés à voter par correspondance. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Article 15 :

Une Assemblée générale extraordinaire peut-être convoquée par le Président pour statuer sur une modification de statuts, la dissolution de l'Association ou tout autre objet extraordinaire ne pouvant attendre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire.

Elle devra être composée de la moitié des membres pouvant siéger dans une assemblée générale, et devra statuer au deux tiers des voix des présents et représentés.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée extraordinaire sur une première convocation, l'Assemblée sera convoquée à nouveau ; lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer, quel que soit le nombre des présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, à l'exception de la modification des statuts et la dissolution de l'Association conformément à l'article 19 et 20.

Le vote par correspondance peut-être mis en place à l'initiative du Conseil.

III. - DOTATION, RESSOURCES

Article 16 :

Les ressources de l'Association proviennent :

- du montant des droits d'entrées et des cotisations,
- des subventions de l'État, des départements et des communes,
- des dons,
- des recettes des activités qu'elle organise, des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder, ainsi que des rétributions pour prestations de services,
- de toutes autres ressources qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

Article 17 :

Le montant des cotisations et droits d'entrée sont fixés par l'Assemblée générale, sur propositions du Conseil d'administration.

Article 18 :

Il est tenu au jour une comptabilité-dénier par recettes et par dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité matières.

IV. - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 19 :

La modification des statuts relève de la compétence de l'Assemblée extraordinaire et requiert une majorité aux deux tiers des membres présents et représentés.

Article 20 :

La dissolution de l'Association relève de la compétence de l'Assemblée extraordinaire et requiert une majorité au deux tiers des membres présents et représentés.

Article 21 :

Le Président doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture du département où l'Association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association ainsi que toutes les modifications apportées à ses statuts.

Ces modifications et changements sont, consignés sur un registre. Les registres de l'Association sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du commissaire de la République, à lui-même ou à son délégué.

La dissolution de l'Association, prononcée par l'Assemblée extraordinaire, désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association qui attribuent l'actif net à une association ou fondation désignée par l'Assemblée qui décide la dissolution.

V. - REGLEMENT INTERIEUR

Article 22 :

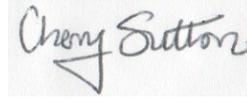
Un règlement peut être établi par le Conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée générale du 19 Novembre 2017. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Fait en onze originaux à Châlette Sur Loing. le 19 Novembre 2017
Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée Générale du 19 Novembre 2017

Le Président – Maher Ben Azzouz

Handwritten signature of Maher Ben Azzouz in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by 'Azzouz', with a horizontal line underneath.

La Secrétaire – Mme Cherry-Ann Ben Azzouz

Handwritten signature of Cherry-Ann Ben Azzouz in black ink, with 'Cherry' on the top line and 'Sutton' on the bottom line, connected by a vertical line.